

DIRECTION GENERALE des SERVICESSECRETARIAT GENERAL
JR/CV/251115PVExtraits**Compte-Rendu AFFICHE en MAIRIE ANNEXE le :
27.11.15**

AUBAGNE, le 26 Novembre 2015

**EXTRAITS du PROCES-VERBAL
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 25 NOVEMBRE 2015**

La séance du Conseil Municipal, installée au Centre de Congrès AGORA, Salle Hermès, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 38
Excusés 5

(ayant donné procuration :

Mme Geneviève MORFIN à Mme Christine RAMPAL,
Mme Danielle DUPRE à Mme Hélène TRIC,
Mme Valérie MORINIERE à M. Jean-Bernard LOUIS,
Mme Alexandra PASOLINI à Mme Julie GABRIEL,
Mme Joëlle MELIN à Mme Monique WECKER).

A la fin du débat relatif à la délibération n° 01-251115,
vant la fin de la délibération n° 016-251171015,
M. FONTAINE, Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI,
M. GRANDJEAN ont quitté la séance. arrivée de M. Mohammed SALEM

Présents 33
Absents 5
Excusés 5

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je propose de désigner le secrétaire de séance. C'est notre benjamin, Giovanni SCHIPANI, qui fera office de secrétaire s'il le veut bien. Merci à M. SCHIPANI qui accepte bien volontiers de remplir cette charge de secrétaire.

.../...

Pour mémoire, je vous rappelle la prochaine séance du Conseil Municipal fixée au **Mardi 15 Décembre**.

Nous passons maintenant à l'examen de l'Ordre du Jour.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

COMMISSION « EDUCATION ENFANCE »

01-251115 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire - Audit sur la Restauration : Débat du Conseil Municipal.

Un audit technique et financier sur le Service de la Restauration Municipale a été établi à la demande de la Ville d'Aubagne. Cet audit a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur ce rapport et d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication du rapport et du débat intervenu en séance publique sur cet audit.

COMMISSION « FINANCES BUDGET ECONOMIE »

02-251115 - Sur le rapport de M. Le Maire - Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Désignation de ses membres et approbation de son règlement intérieur.

Conformément aux dispositions à loi relative à la démocratie de proximité qui stipule que « les communes de plus de 10.000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ».

Par cette délibération, il convient de procéder à la création de cette commission qui sera présidée par le Maire, composée des membres du Conseil Municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante. Le nombre des membres de la commission est librement fixé par le Conseil municipal.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

S'agissant de la Commission, selon le principe de la représentation proportionnelle, au plus fort reste, la Majorité Municipale obtient 4 sièges et les Conseillers Municipaux de la Liste « Socialiste et Démocrate » 1 siège.

Ayant obtenu l'unanimité des voix, sont donc élus pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux les membres suivants :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Monsieur Gérard GAZAY Monsieur Alain ROUSSET Monsieur Bruno FOTI Madame Valérie MORINIERE Monsieur Gérard RAMPAL	Monsieur Giovanni SCHIPANI Monsieur Pascal AGOSTINI Madame Julie GABRIEL Madame Geneviève MORFIN Monsieur Jean-Marie ORIHUEL

La délibération n° **02-251115** est adoptée à l'UNANIMITE.

03-251115 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (C.A.P.A.E.) des contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) des communes membres.

Cette délibération permet d'approuver le transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de notre contribution S.D.I.S.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **03-251115** est adoptée à l'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

04-251115 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Modification des statuts de la Société Publique Locale (S.P.L.) Façonéo.

Afin de compléter l'objet social de la Société Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'Aménagement et la Construction, les statuts ont dû être modifiés comme suit :

« l'exploitation de tout service public à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général qui s'inscrit dans le cadre de son objet social ».

Cette délibération permet ainsi d'approuver les nouveaux statuts de la S.E.M. FACONEO proposés à l'approbation de toutes les communes membres.

La délibération n° **04-251115** est adoptée à l'UNANIMITE.

--- ooo **O** ooo ---

Voilà Mesdames et Messieurs, merci pour être restés jusqu'au bout de ce Conseil Municipal.

C'était un débat qui était parfois pesant, parfois lourd peut-être, mais en tous cas qui a le mérite de représenter ce qui est vraiment la démocratie, c'est-à-dire un débat d'opinions, un débat parfois contradictoire entre les uns et les autres, mais toujours dans une tenue qui doit être exemplaire et ce soir, me semble-t-il, elle l'a été.

Le Conseil Municipal est terminé.

Merci à tous.

La séance est levée. Il est à 20 heures 30.

